

Résultats de l'enquête sur les clauses science ouverte des accords Couperin et les politiques d'établissement sur les APC

Groupe de travail science ouverte – Sous-Groupe Négociations Open access -NegOA
31 mars 2023

Table des matières

Présentation de l'enquête.....	3
Répondants	3
Situation de votre établissement par rapport à la question des APC (article processing charges)	4
Votre établissement a-t-il un positionnement général à propos des APC ?	4
Si oui, quel est-il ?	4
Votre établissement a-t-il créé ou envisage-t-il de créer un fonds institutionnel pour le paiement d'APC ?.....	9
Si oui, quelles sont les motivations de l'établissement ?.....	9
Si oui, décrivez-en le fonctionnement :	10
Si ce type de dispositif a été explicitement écarté par l'établissement, quelles sont les raisons qui ont conduit à cette décision ?	11
Situation de votre établissement par rapport à la question des accords transformants	13
Votre établissement est-il favorable aux accords transformants ?	13
Accompagnement sur les abonnements aux accords avec volet open access	14
D'une manière générale, estimez-vous avoir besoin d'un accompagnement sur vos abonnements avec volet open access ?	14
Sur quel(s) accord(s) en particulier ?	14
Avez-vous déjà communiqué ou fait de la publicité au sein de votre établissement sur ces volets open access ?	15
Sur quel(s) accord(s) en particulier ?	17
Analyse accord par accord	18
Bénéficiez-vous de cet accord ?	18
<i>Les graphiques qui suivent ne prennent en compte que les réponses des établissements abonnés qui bénéficient du volet OA et l'utilisent. Le rendu des commentaires reflète les expressions de tous les répondants.</i>	19
Accord ACS :	19
Accord Cambridge :	19
Accord EDP :	20
Accord Elsevier :	21
Accord IEEE :	22
Accord Karger :	23
Accord Lippincott :	23
Accord PNAS :	24

Accord RSC :	25
Accord Thieme :	25
Accord Wiley :	26
Commentaires libres à la fin du questionnaire	27
Problème de visibilité :	27
Workflows :	28
Information-sensibilisation des auteurs :	28
Formalisation d'une politique d'établissement :	29
Position sur les accords :	29
Divers	30
Annexe 1 : Référencement des politiques science ouverte et des recommandations sur les publications en open access	31
Annexe 2 : le questionnaire de l'enquête	33

Présentation de l'enquête

Dans le but de faciliter le travail des négociateurs Couperin, le groupe de travail Négociation Open Access du consortium a conduit une enquête sur les clauses science ouverte (volets open access) des accords et les politiques sur les frais Auteurs-payeurs (APC) des établissements. Cette enquête poursuit plusieurs objectifs :

1. Mesurer si les établissements se sont dotés d'une politique concernant les frais de publication pour publier en accès ouvert.
2. Connaître le degré d'appropriation par les services IST et les bibliothèques des volets open access des nouveaux accords négociés.

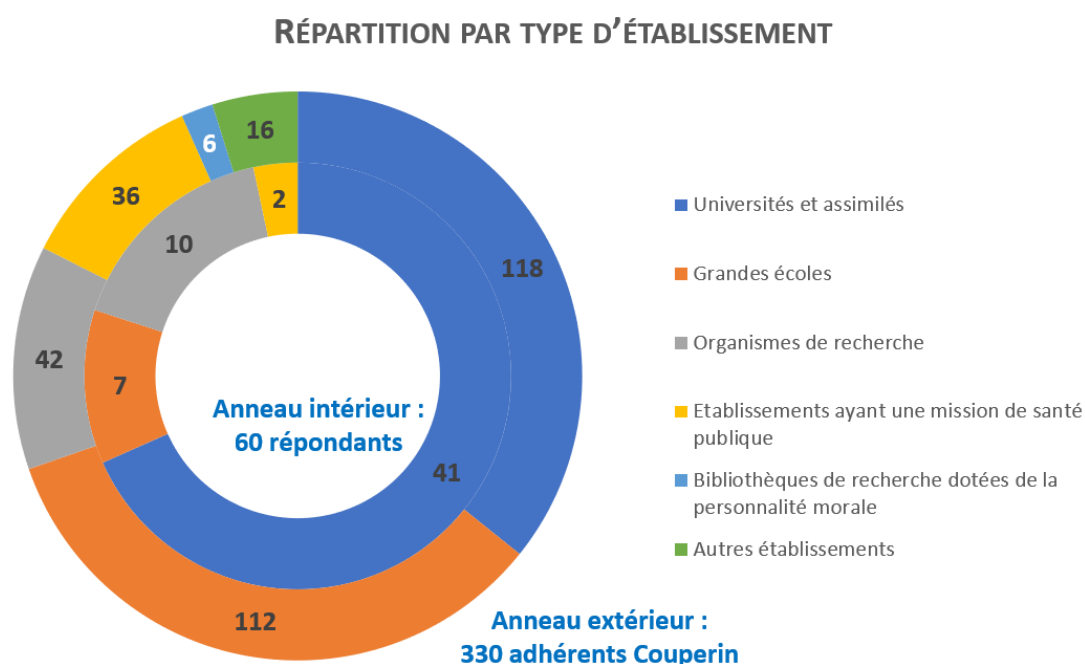
L'enquête a été diffusée le 11 octobre 2022 sur les listes de diffusion « direction@listes.couperin.org » et « achats@listes.couperin.org ». Elle a été close le 10 novembre 2022.

L'ensemble du questionnaire se trouve en annexe de l'analyse.

Répondants

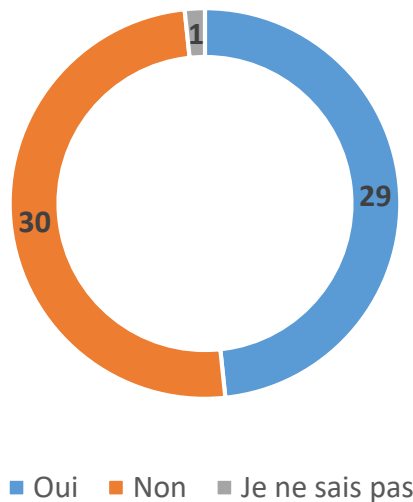
60 établissements ont répondu à l'enquête, sur un total de 330 adhérents à Couperin, soit un taux de réponse de 18%. Les répondants sont très majoritairement des universités, qui représentent 68% des répondants, viennent ensuite les organismes de recherche (17% des répondants), puis les grandes écoles (12% des répondants) et enfin les autres types d'établissements (3% des répondants).

Cette répartition n'est pas représentative de la composition des membres de Couperin, qui est la suivante : 35% d'universités – 34% de grandes écoles – 10% d'organismes de recherche – 19% d'autres types d'établissements. Il y a donc dans les répondants à l'enquête une sur-représentation des universités et une sous-représentation des grandes écoles.



Situation de votre établissement par rapport à la question des APC (article processing charges)

Votre établissement a-t-il un positionnement général à propos des APC ?



La population des répondants se divise en deux parties quasiment égales, avec une courte majorité pour les établissements qui n'ont pas pris de position (30 réponses). Un répondant déclare ne pas connaître la position de son établissement.

Ce sont plutôt les organismes de recherche qui ont pris une position (9/10), tandis que les universités n'ont majoritairement pas pris de position (25/41)¹. Une université a répondu « je ne sais pas ».

Si oui, quel est-il ?

Les réponses apportées ici sont très différentes, car la notion de « positionnement général » est assez vague. Certains répondants l'ont interprété comme un positionnement assez global, incluant à la fois la connaissance et la maîtrise des dépenses d'APC, l'accompagnement des publiants. D'autres l'ont pris en un sens plus restrictif, comme un positionnement sur les négociations d'accords avec volet open access. D'autres s'attardent sur les obligations/recommandations qui sont faites aux auteurs sur la publication en open access. Certaines réponses font référence à un texte validé par une instance (conseil scientifique, commission recherche, ...) qui précise la politique de l'établissement, d'autres non.

¹ Cette question et la suivante ont reçu des interprétations différentes : une université et un organisme de recherche y ont répondu « non », mais quand même apporté un commentaire en réponse à la question suivante. Comme leur commentaire s'apparentait à certaines réponses des établissements qui avaient répondu positivement à la question, ils ont finalement été intégrés dans le décompte des établissements ayant répondu « oui » à la question.

Ce positionnement est distinct selon le type d'établissement.

15 universités ont un positionnement politique.

- 11 d'entre elles formulent des recommandations sur la publication en open access ou la publication avec paiement d'APC, qui prennent en compte le montant des frais / le type de revues (full OA – DOAJ – non prédatrices – conformes au plan S).
- 2 universités refusent le paiement d'APC (sans qu'on sache si ce refus s'appuie sur une décision politique prise par une instance de l'établissement).
- 2 universités ont un positionnement plus global, qui ne porte pas spécifiquement sur l'acceptabilité des dépenses d'APC.

Les 9 organismes de recherche qui ont un positionnement politique se partagent entre ceux qui sont défavorables à la publication avec APC et ceux qui formulent des recommandations similaires à celles des universités sur les critères d'acceptabilité des dépenses d'APC.

Les 3 écoles et les 2 autres établissements (à savoir un musée et un établissement de santé) ont plutôt des objectifs politiques qu'un positionnement politique : accompagner et sensibiliser, maîtriser les dépenses d'APC.

Les réponses sur le positionnement des établissements sur les APC peuvent être classés en **trois grandes catégories** :

- Des réponses assez globales, qui font état d'un positionnement de l'établissement sur la maîtrise des dépenses et l'accompagnement des publiants.
- Des réponses qui font état de politique assez précises, incluant des recommandations sur la publication en open access.
- Des réponses qui font état d'un positionnement défavorable au paiement d'APC.

Politiques globales sur la maîtrise des dépenses et l'accompagnement
Accompagnement des dépenses d'APC, qui implique : <ul style="list-style-type: none">• Accompagnement sur les contrats avec les éditeurs• Sensibilisation aux dépenses d'APC• Evaluation des dépenses d'APC
Accompagnement sur la publication en accès ouvert avec un objectif de simplification pour les auteurs.
Accompagnement sur la publication en accès ouvert avec un objectif de maîtrise des coûts.
Prise de position en faveur des accords avec un volet open access.

Exemples de réponses :

- *L'université « approuve, à ce stade, le paiement d'APC. Elle a notamment approuvé en Commission Recherche une position d'accompagnement des dépenses (accords type transformants). Cela se traduit par trois types d'actions [...] :*
 - *Accompagner à la contractualisation avec les éditeurs dans le cadre des APC/BPC ;*
 - *Sensibiliser les laboratoires (chercheurs et gestionnaires) aux dépenses en APC ;*
 - *Mieux identifier et consolider les dépenses d'APC à l'échelle de l'université. »*

- « Nos établissements sont favorables à des négociations qui intègrent des volets open access permettant soit d'obtenir une remise sur les montants d'APC, soit d'éviter des frais supplémentaires sur les montants d'APC. »
- « Simplifier les démarches des auteurs souhaitant publier en Open Access. »
- « Un objectif de maîtrise des coûts, qui passe par la sensibilisation des chercheurs et des gestionnaires de laboratoires à ce type de dépense. »

Politiques incluant des recommandations sur la publication en open access et le paiement d'APC Selon les réponses, les différentes lignes du tableau peuvent se cumuler
Obliger à mettre en accès libre les publications issues de fonds publics.
Déconseiller la publication avec paiement d'APC et/ou privilégier la publication sans paiement d'APC.
Encourager le dépôt dans une archive ouverte plutôt que l'ouverture de la publication par le paiement d'APC.
Proposer un accompagnement à la publication en accès ouvert
<p>Autoriser la publication avec paiement d'APC en posant des conditions :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Publication dans des revues en accès libre intégral (vs revues hybrides) • Publication dans des revues nativement en open access • Frais d'APC limités ou raisonnables • Publication dans des revues négociées dans des accords transformants / dans des revues conformes au plan S • Publications dans des revues du DOAJ. • Eviter les revues prédatrices. • Déposer la publication dans une archive ouverte.
<p>Les critères ci-dessus sont soit des principes généraux, soit des critères qui s'appliquent pour accorder le financement des APC et dans ce cas, il peut y avoir deux cas de figure :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Soit ces critères s'appliquent a priori et conditionnent le financement. • Soit il y a un contrôle a posteriori des dépenses et un accompagnement ainsi qu'une sensibilisation sur le montant des dépenses d'APC.

Exemples de réponses :

Se référant à un document écrit (charte, feuille de route, ...) :

- « Il est dit p.7 de notre Charte pour le libre accès : "s'assurer, lorsqu'un article est publié en libre accès et qu'il fait l'objet de frais de publication (Article Processing Charges) :
 - Que l'auteur privilégie une publication dans une revue en libre accès intégral plutôt que dans une revue hybride,
 - Que la revue est reconnue dans le domaine pour la qualité de son processus éditorial (éviter les éditeurs prédateurs),
 - Que les éventuels frais de publication (Article Processing Charges) sont en adéquation avec les coûts réellement supportés par l'éditeur,
 - Que les modalités de publication sont globalement conformes aux exigences du programme de financement de la recherche et à la politique de [l'établissement] dans le domaine du libre accès ».

- *Dans sa feuille de route science ouverte, « l'université accepte de manière générale le principe des APC et s'engage à :*
 - *Réaliser annuellement l'enquête APC*
 - *Quand il y a paiement d'APC, s'engage à favoriser les revues full OA non prédatrices, et déconseille la publication dans des revues hybrides (mais n'interdit pas)*
 - *Proposer à la communauté des outils et un accompagnement pour valider le statut d'une revue*
 - *Mettre en œuvre les modalités de validation des APC dans le cadre des accords transformants signés et à venir (mécanismes en interne à l'université et prise en charge des validations pour Wiley, ce qui n'est pas encore réalisé) »*
- *Dans le cadre de la charte Science ouverte de l'établissement, il est recommandé de privilégier des revues sans APC ou avec des frais raisonnables ».*
- *« L'université déconseille le versement d'APC (Articles Processing Charges) pour publier en accès ouvert dans des revues hybrides ; en effet, la mise en accès ouvert d'articles publiés dans ces revues peut se faire en déposant dans HAL son manuscrit accepté pour publication ».*
- *« Promouvoir la biblio-diversité mais aussi l'édito-diversité : en maîtrisant le coût des APC pour l'université, en évitant le paiement d'APC aux revues hybrides et en privilégiant les revues conformes au plan S. »*
- *En vertu de la politique de science ouverte adoptée par [l'Université] en 2019, les deux principes suivants doivent s'appliquer dans le cas d'une publication chez un éditeur en open access :*
 - *la publication doit être disponible sur le site de l'éditeur avec une licence permettant sa réutilisation la plus large possible, de préférence une licence Creative Commons CC-BY, et la version finale publiée ("PDF éditeur") doit être déposée dans l'archive ouverte [de l'établissement] dès publication ;*
 - *si les auteurs choisissent de publier dans une revue appliquant le modèle auteur-payeur (publication contre paiement d'une somme forfaitaire appelée Article Processing Charge "APC"), le soutien de base des unités de recherche ne doit pas être utilisé pour financer la publication dans des revues hybrides. Seuls les frais de publication dans des revues entièrement en open access pourront être financés. La prise en charge des frais de publication dans les revues hybrides n'est autorisée que dans le cas des accords conclus par le consortium Couperin (RSC, Wiley...).*

Ne se référant pas à un document écrit :

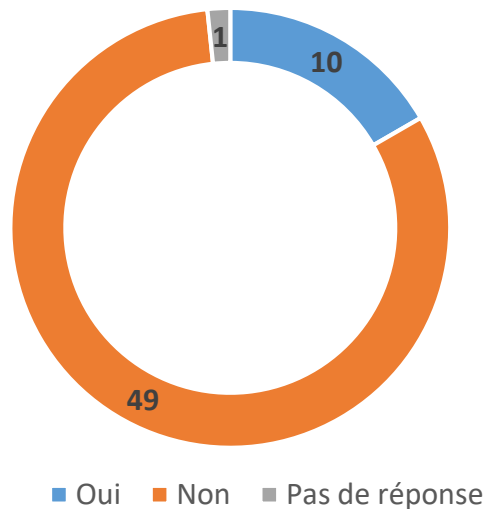
- *« Les chercheurs ont pour obligation de mettre en accès libre les publications issues de fonds publics. Les APC demandés par les éditeurs peuvent être une dépense éligible dans le budget demandé auprès du financeur mais sous certaines conditions (revue nativement en accès ouvert ou bien publication dans une revue avec accord transformant). »*
- *« Hybride non éligible, mais pas de contrôle amont, l'enquête APC montre qu'il y a des dépenses en hybride : nous faisons de la pédagogie a posteriori. Revues DOAJ seules éligibles, mise en garde quant à MDPI et Frontiers, là encore pédagogie pas de blocage. Alerte sur les montants et la non viabilité pour [l'organisme], mais aussi pour le milieu de la recherche public en général, du tout APC. »*
- *« Payer des APC n'est pas déconseillé. Il est déconseillé de payer au-delà de 2000€. Il est très fortement déconseillé de payer des frais de publication pour qu'un article soit en libre accès dans des revues sous abonnement. »*

Positionnement indiquant un refus de payer des APC
Les APC ne sont pas payés par l'établissement.
Ce qui n'empêche pas que les unités de recherche puissent payer des APC.

Exemples de réponses :

- « Pas de paiement d'APC. »
- « Les APC ne sont pas acceptés sur les budgets récurrents. »
- L'établissement « recommande de publier en libre accès total sans APC. »
- « Le paiement des APC est du ressort des entités de recherche. »
- « Pas de paiement direct par l'école ou de subvention aux profs pour payer. »

Votre établissement a-t-il créé ou envisage-t-il de créer un fonds institutionnel pour le paiement d'APC ?



- La très grande majorité des établissements (49, soit 82% des répondants) n'a pas créé ou n'envisage pas de créer un fonds institutionnel pour le paiement des APC.
- 5 établissements (3 universités, 1 organisme de recherche et 1 établissement de santé) ont créé un tel fonds, l'un d'entre eux envisage de le supprimer.
- 3 établissements (2 universités et 1 organisme de recherche) envisagent de créer un tel fonds, 4 si on ajoute l'université qui a répondu « non » à la question mais qui indique qu'une réflexion est en cours sur ce sujet dans l'établissement.
- 1 université a répondu oui à la question, en précisant : « L'option n'a pas été explicitement écartée, elle n'a pas été instruite. »

Si oui, quelles sont les motivations de l'établissement ?

Les établissements mentionnent trois grands types de motivations :

- Maîtriser les coûts, mieux suivre les dépenses (4 réponses sur 9).
- Répondre à la demande des unités de recherche.
- Accompagner les chercheurs sur la publication en open access.

Exemples de réponses :

- « Répondre à la pression des unités de recherche demandant une aide au paiement des APC. »
- « Economie d'échelle sur les montants d'APC dépensés grâce à la centralisation des dépenses. »
- « Le budget centralisé a été créé pour permettre un meilleur suivi, une traçabilité des dépenses. »
- « Maîtrise des coûts. »

- « Faciliter le fonctionnement, centraliser les dépenses pour mieux les contrôler, anticiper le glissement budget abo vers les APC. »
- « Motivation = éviter que cette dépense ne soit pas identifiée au sein de la politique documentaire de l'établissement, et soutenir les laboratoires (par des financements, des conseils). »
- « Encourager la publication en open access. »
- « En faire un levier pour l'accompagnement sur la publication en open access. »

Si oui, décrivez-en le fonctionnement :

- 3 établissements envisagent de créer un fonds et n'ont pas encore défini son fonctionnement.
- 1 établissement souhaite sortir de la logique du paiement à l'article et envisage de « se rapprocher de certains éditeurs pour étudier les conditions et les coûts de ces accords transformants qui permettront de mettre les articles en OA sans payer un APC par article. »
- Les autres établissements décrivent le fonctionnement de leur fonds institutionnel de la manière suivante :
 - La gestion en revient soit à la bibliothèque, soit à la direction de la recherche (2 fonds gérés par le SCD, 2 autres gérés par la direction de la recherche).
 - Dans les 4 réponses qui décrivent précisément le fonctionnement de leur fonds, on retrouve des critères similaires pour définir l'éligibilité de la dépense :
 - Publication qui n'est pas couverte par un accord transformant.
 - Publication dans des revues de haut rang ou de référence dans la discipline.
 - Publication dans une revue Full OA.
 - Pas de publication dans des revues prédatrices
 - Répartition entre les différentes disciplines et/ou entre les différents auteurs.
 - Affiliation de l'auteur à l'établissement ou au laboratoire (avec des critères différents : auteur de correspondance uniquement ou premier, second, dernier et avant-dernier auteur).
 - 1 établissement n'a pas de critère et applique une logique du 1^{er} arrivé / 1^{er} servi
 - Les modalités financières varient : remboursement après paiement ou paiement direct de la facture.
 - Le choix est effectué par une commission de sélection ou n'est pas formalisé.

Exemples de réponses :

- « Budget de 30 000 € géré par le SCD, dégagé par le désabonnement de bouquets de revues de recherche sous-utilisés. Subventions a posteriori (remboursement) et non-paiement direct des APC. Une commission composée du référent science ouverte, du VP recherche, du DIRVAL, des directeurs de pôles de recherche et de la BU examine les demandes.
- Critères d'éligibilité :
 - Revue de haut rang et/ou de référence dans la discipline concernée
 - Équilibre entre les pôles de recherche et/ou entre les auteurs
 - Critère éthique : les revues prédatrices sont exclues du dispositif. Les publications dans les revues full open access sont privilégiées par rapport à celles dans les revues hybrides
 - L'article doit avoir été déposé dans HAL. »

- « Si les éditeurs ne sont pas déjà couverts par des accords globaux pris en charge sur les budgets documentaires, les auteurs peuvent demander à bénéficier du fonds APC. Les publications dans des revues de rang A ou A+ avec un premier, deuxième, avant-dernier ou dernier auteur de [l'organisme] sont éligibles au financement via ce fonds dédié. »
- « [Le service documentaire] a la charge du budget APC. Tout auteur correspondant faisant partie d'une équipe [de l'organisme] (même si l'employeur n'est pas l'établissement) peut utiliser ce budget pour publier en APC dans une revue Full OA. Le chercheur remplit un formulaire pour décrire sa demande (nom de la revue, ISSN, Editeur, montant APC, titre article, année de publication, type de licence, état de l'article (soumis, accepté). Une personne du [service documentaire] vérifie l'éligibilité du demandeur et de la revue). Bon pour accord donné et paiement par carte achat de la facture. »

Si ce type de dispositif a été explicitement écarté par l'établissement, quelles sont les raisons qui ont conduit à cette décision ?

Sur les 49 établissements qui n'envisagent pas de créer de fonds APC, seuls 5 ont répondu à cette question. On en déduit que la grande majorité des établissements (44/60, soit 74%) n'a pas vraiment pris de position sur cette question d'un fonds institutionnel pour financer les dépenses d'APC.

Les raisons invoquées pour écarter ce type de dispositif sont les suivantes :

- L'établissement n'a pas de politique sur les APC.
- La faiblesse des dépenses d'APC ne justifie pas de mettre en place ce type de dispositif.
- Il n'y a pas de moyens RH ou financiers suffisants pour gérer ce type de dispositif.

En résumé :

L'enquête nous apprend que les établissements sont encore pour leur grande majorité dans une phase où ils construisent leur positionnement politique vis-à-vis de la publication en accès ouvert et du paiement d'APC.

Concernant « le positionnement général de l'établissement à propos des APC » :

- *La moitié des établissements n'a pas pris de position.*
- *La question étant assez générale, les établissements l'ont interprétée de façon différentes, on peut classer leurs positionnements en 3 types :*
 - *une politique globale, sur la maîtrise des dépenses et l'accompagnement (7 établissements : 2 universités, 3 écoles, 1 établissement de Santé, 1 musée).*
 - *une politique incluant des recommandations sur la publication en open access et le paiement d'APC (16 établissements, 11 universités et 5 organismes de recherche)*
 - *un positionnement indiquant un refus de payer des APC (6 établissements, 2 universités et 4 organismes de recherche).*
- *Certains établissements ont formalisé leur politique dans un document officielle, validé par une instance de l'établissement. Nous renvoyons en annexe vers les pages web où ces politiques ont été publiées.*

Concernant la mise en place d'un fonds institutionnel pour le paiement d'APC :

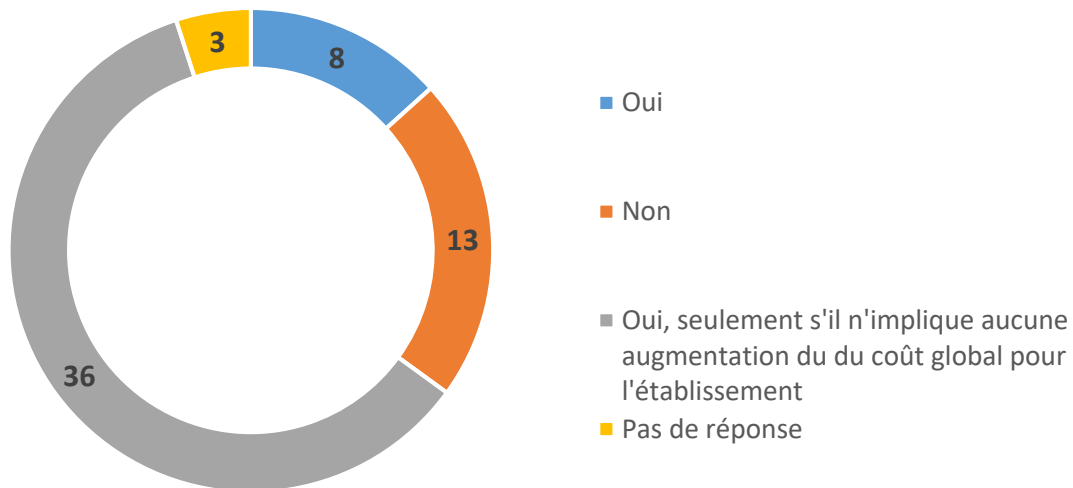
- *La très grande majorité des établissements (49/60) n'a pas créé ou n'envisage pas de créer un tel fonds. Sur ces 49 établissements, seuls 5 ont expliqué pourquoi ils ne souhaitaient pas*

s'engager dans cette voie. Une très grande majorité des établissements n'a donc pas de position affirmée sur cette question.

- 9 établissements ont créé ou envisagent de créer un tel fond. Sur les 5 qui en ont créé un, 2 envisagent de le supprimer.
- Les motivations évoquées pour créer un tel fonds sont les suivantes : maîtriser les coûts, répondre à la demande des unités de recherche, accompagner les chercheurs sur la publication en open access.

Situation de votre établissement par rapport à la question des accords transformants

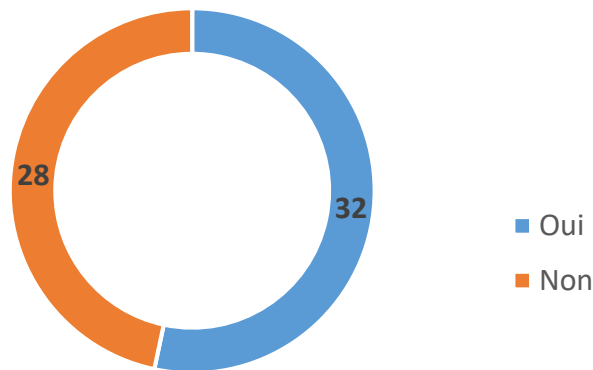
Votre établissement est-il favorable aux accords transformants ?



Près des deux-tiers des répondants (60%) sont favorables aux accords transformants s'ils n'augmentent pas le coût global. Mais, plus d'un cinquième des établissements (22%) répond par la négative.

Accompagnement sur les abonnements aux accords avec volet open access

D'une manière générale, estimez-vous avoir besoin d'un accompagnement sur vos abonnements avec volet open access ?



Une majorité des répondants (53%) estime avoir besoin d'un accompagnement. Le besoin d'accompagnement est donc réel, il est d'autant plus important si on tient compte du fait que 270 membres de Couperin n'ont pas répondu à l'enquête.

Sur quel(s) accord(s) en particulier ?

32 entités déclarent avoir besoin d'un accompagnement sur les abonnements avec volet open Access qui se répartissent comme suit :

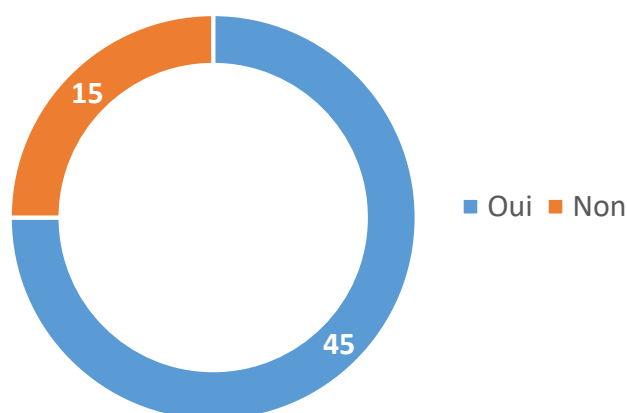
Elsevier : 25 demandes	RSC : 4 demandes
Wiley : 16 demandes	PNAS : 3 demandes
ACS : 10 demandes	Cambridge : 2 demandes
EDP : 13 demandes	Karger : 2 demandes
IEEE : 7 demandes	Lippincott : 2 demandes
	Thieme : 2 demandes

Un premier webinar a été organisé par le GTSO-NegOA le jeudi 24 novembre 2022 concernant l'accord Wiley auquel a participé une centaine de personnes.

Un prochain webinar sur EDP est prévu, et d'autres sont à l'étude.

En cas de difficulté, le négociateur reste l'interlocuteur à privilégier.

Avez-vous déjà communiqué ou fait de la publicité au sein de votre établissement sur ces volets open access ?



Sur les 45 qui ont répondu « OUI », 30 précisent la nature de leurs actions de communication.

9 répondants s'expriment sur les canaux de communication : 7 sur des pages web, 2 sur des guichets uniques

Exemples de réponses :

- « Nous renvoyons régulièrement les chercheurs vers cette page [lien] »
- « Le SCD a créé des pages web de présentation des APC et des accords transformants, ainsi que la liste des éditeurs et revues concernés par des remises partielles ou totales d'APC, pour permettre aux chercheurs de déterminer dans quelles revues publier en priorité. »
- « Page Web présentant les éditeurs pour lesquels il y a un accord et avantage consenti. »
- « EDP : affichage sur la page Base en ligne de notre site web. »
- « Information sur notre site web. »
- « Nous avons conçu un site web accessible sur authentification à la communauté [de notre université], portant sur les APC (informations, tarifs publics, tarifs négociés). »
- « L'information se fait avec des actualités pour les sites intranet et internet [de notre établissement]. Un récapitulatif est rédigé dans un dossier annuel présenté au Comité de pilotage en IST. »
- « La liste de nos accords et la documentation pour les auteurs est disponible sur notre site institutionnel science ouverte. »
- « Pas vraiment de publicité, mais une page d'information sur notre site science ouverte qui met en avant des volets OA ne générant pas de coûts supplémentaires (R&P ou accords Full OA) ainsi que des informations sur nos pages ressources. »
- « Nous avons également mis en place une adresse mail de contact spécifique, à laquelle répondent l'équipe Documentation électronique et l'équipe Publications scientifiques, ce qui implique une collaboration renforcée entre les deux équipes. »
- « On répond aux sollicitations des enseignants-chercheurs sur les accords via une boîte mail dédiée à la science ouverte. »

6 répondants font état des destinataires de leurs actions de communication

Exemples de réponses :

- « J'ai communiqué à la direction de la recherche de manière générale, pas sur un accord en particulier. »
- « Nous avons transmis l'information par mail et via la directrice du pôle recherche, mais pas de façon institutionnelle (via la commission recherche ou en réunion de bureau de la Présidence). »
- « Information des VP. Communication à prévoir auprès des quelques laboratoires qui publient en APC (repérés cette année via notre première enquête APC). »
- « La communication a été restreinte aux chercheurs de la commission Information et Edition Scientifiques - lieu d'échange entre des chercheurs de chaque centre [de l'établissement] et les documentalistes. »
- « Première communication à venir au cours d'une réunion des référents science ouverte. »
- « Les actions de communication autour des accords transformants doivent être développées, afin de rendre l'information facilement disponible à la communauté des chercheurs. La communication a lieu notamment via les instances. Il convient d'accroître les canaux. »

3 répondants font état d'actions de communication spécifiques à certains éditeurs

Exemples de réponses :

- « L'accord Wiley avait été présenté en Réunion Inter-Laboratoires et fait l'objet d'une campagne de communication (actu, newsletter, mailing). »
- « Une fois au printemps pour informer de l'accord Wiley. »
- « Wiley : mailing à l'ensemble des enseignants-chercheurs de l'Université, EDP : affichage sur la page Base en ligne de notre site web. »

4 établissements font état d'une défiance à l'égard de ce type d'accords

- « Nous n'adhérons à aucun de ces accords pour le moment. Nous n'avons pas trouvé d'opportunité financière à basculer du titre à titre vers les bouquets de revue proposés en accord transformants. »
- « L'Université ne souhaite pas s'engager sur des accords Publish & read ou Read & publish portant sur des revues hybrides. Etude au cas par cas pour les accords de type S2O, Plos. Favorable aux accords pour des revues diamant. »
- « Nous ne sommes pas favorables aux accords transformants mais nous ne sommes pas en mesure de négocier des abonnements aussi nous suivons les recommandations de Couperin. »
- « Nous ne faisons la promotion que des modèles alternatifs non commerciaux : archives ouvertes, Pci, revues Diamant... »

5 établissements font état de communication générale

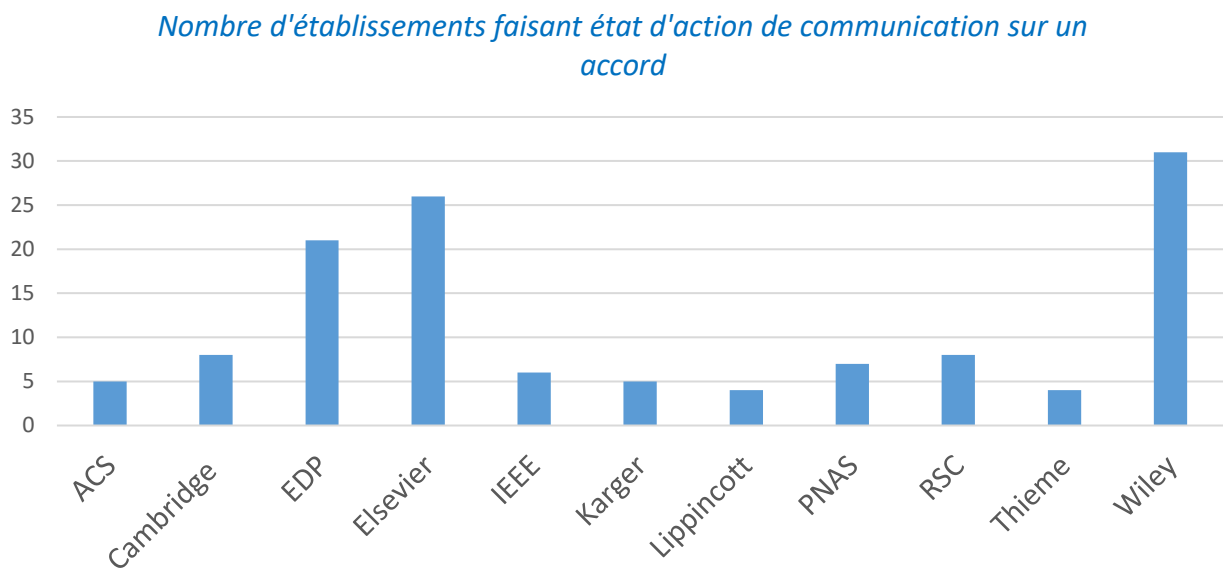
Exemples de réponse :

- « Pas de communication sur des accords en particulier, mais une communication générale sur ces éléments. »
- « Une seule opération de communication en 2020. »

- « Pour l'ensemble des chercheurs (mathématiciens et physicien-théoriciens) : Cambridge, EDP, Elsevier et Wiley. »
- « Nous avons déjà communiqué vers la communauté scientifique (via l'ENT) sur la voie Diamant mais de façon générale et sur le plan de l'ANR pour cette voie diamant publié début 2022. »
- « Communication sur le fonds APC. »

Sur quel(s) accord(s) en particulier ?

De manière plus globale, il est fait état de communication spécifique à un accord sans explication plus poussée.



Les répondants déclarent en majorité avoir besoin d'un accompagnement pour mieux comprendre les tenants et les aboutissants des volets open access des accords.

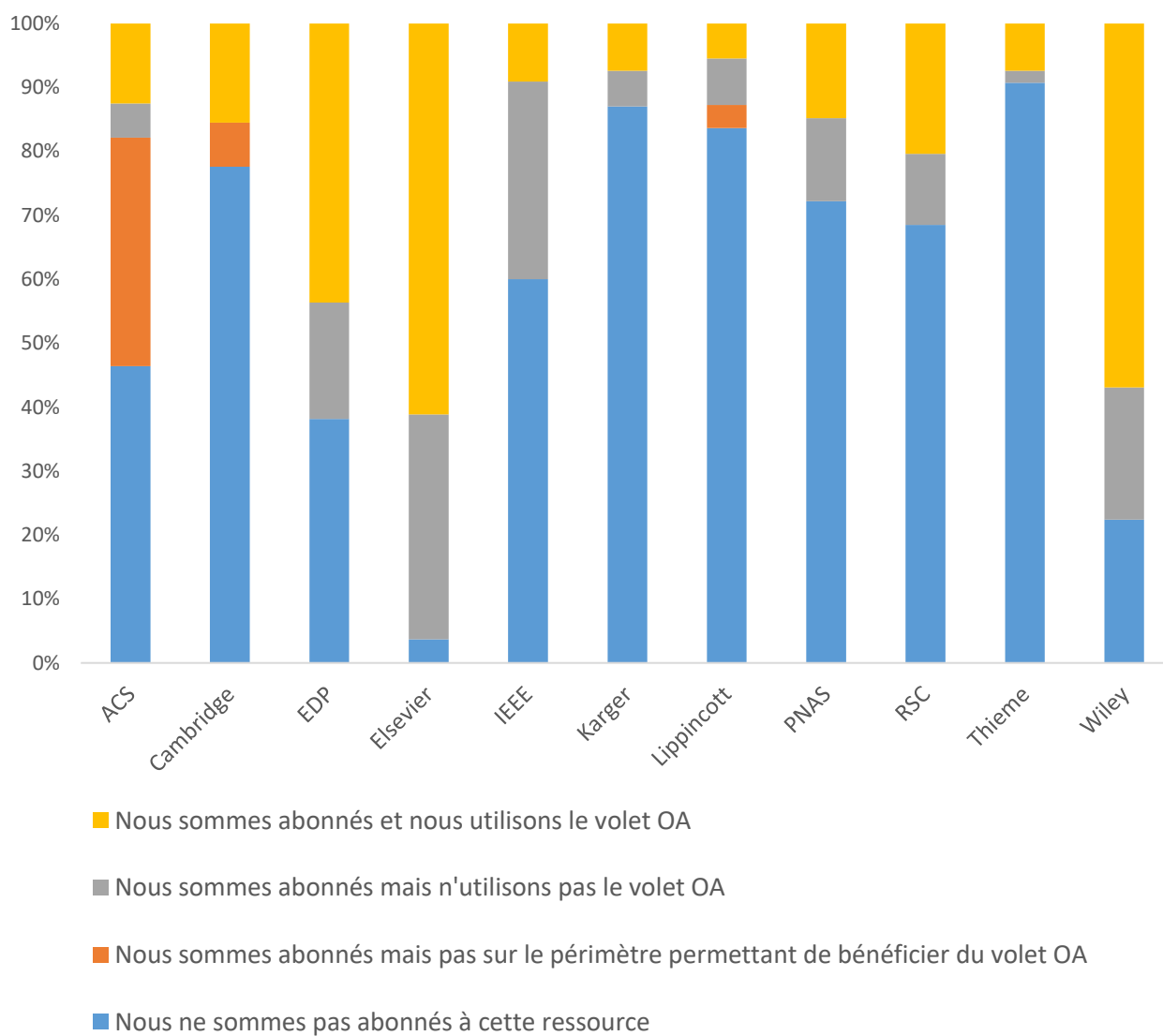
Malgré cela, 75 % ont mis en place des outils de communication à destination des chercheurs : pages web, guichet unique, ... Sans surprise, ce sont les accords Wiley et Elsevier qui reviennent le plus souvent dans les actions de communication mises en œuvre.

Les accords transformants ne sont plébiscités par une majorité que s'ils n'occasionnent aucune dépense supplémentaire ; mais 20% des répondants s'y déclarent opposés.

Les webinaires qui présentent un accord spécifique et sont proposés par le groupe NegOA semblent répondre à un réel besoin exprimé par les répondants.

Analyse accord par accord

Bénéficiez-vous de cet accord ?

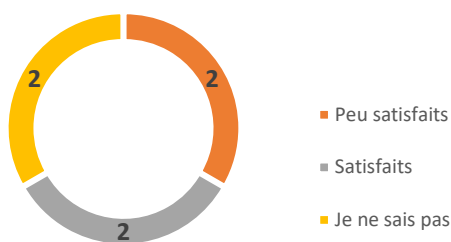


Les graphiques qui suivent ne prennent en compte que les réponses des établissements abonnés qui bénéficient du volet OA et l'utilisent. Le rendu des commentaires reflète les expressions de tous les répondants.

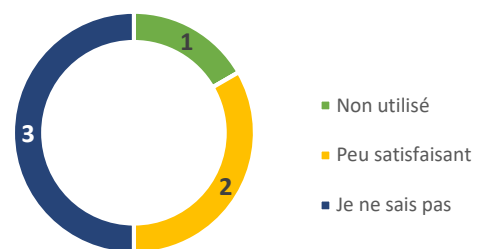
Accord ACS :

- 20 abonnés, mais pas sur le périmètre permettant de bénéficier du volet OA.
- 7 abonnés, utilisateurs du volet OA
- 3 abonnés, non utilisateurs du volet OA

Satisfaction sur l'accord



Satisfaction sur le workflow



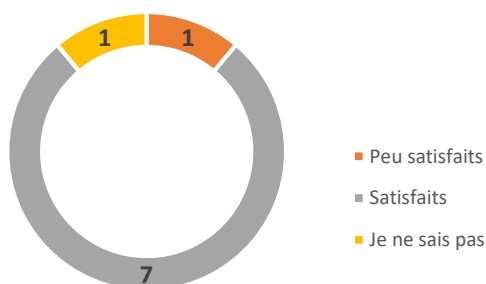
COMMENTAIRES SUR L'ACCORD ACS :

- « Aucune visibilité. »
- « Les APC avec embargo sont dissuasifs. »
- « Au niveau du SCD, nous ne sommes pas informés de l'utilisation de la réduction sur les APC par des chercheurs de l'Université. »
- « Il est difficile de conseiller nos chercheurs en raison du manque d'information fournies par l'éditeur. Pas de suivi. »
- « On n'a pas connaissance du workflow. »

Accord Cambridge :

- 4 abonnés, mais pas sur le périmètre permettant de bénéficier du volet OA.
- 9 abonnés, utilisateurs du volet OA

Satisfaction sur l'accord



Satisfaction sur le workflow



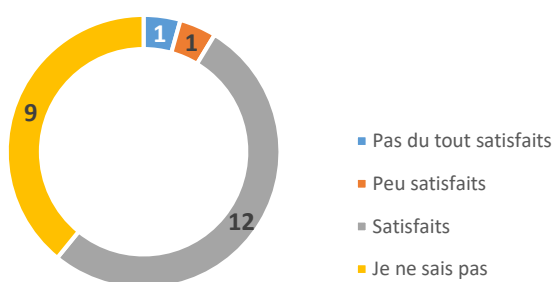
COMMENTAIRES SUR L'ACCORD CAMBRIDGE :

- « L'outil de validation des demandes APCs simple et ergonomique, mais parfois problème affiliation institutionnelle auteurs article. »
- « Non reconduction 2023. »
- « Nous ne sommes pas entrés dans l'accord transformant. »
- « Cela génère plusieurs messages de CUP (fichier, login d'accès au fichier) redondants parfois pour un seul article concerné. »
- « Très peu de publications jusqu'à présent, donc difficile d'avoir un niveau de satisfaction objectif. »

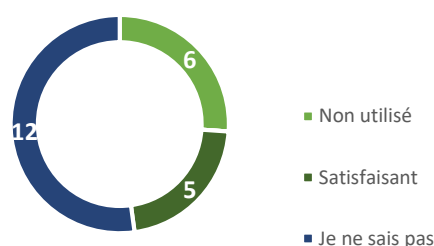
Accord EDP :

- 10 abonnés, non-utilisateurs du volet OA
- 24 abonnés, utilisateurs du volet OA

Satisfaction sur l'accord



Satisfaction sur le workflow



COMMENTAIRES SUR L'ACCORD EDP :

Pas d'information sur l'usage du volet OA par les chercheurs

- « Nous supposons que les chercheurs publiant dans EDP utilisent le volet OA mais nous n'avons pas de retours. »
- « Au niveau du SCD, nous ne sommes pas informés de l'utilisation de la réduction sur les APC par des chercheurs de l'Université. »
- « Absence de visibilité sur l'utilisation du volet OA par les chercheurs de mon établissement. »
- « Nous n'avons aucune vue sur le volet OA. »
- « Abonnés mais n'avons pas de visibilité sur l'utilisation ou non de cette offre par nos chercheurs. »
- « Il est possible que des chercheurs utilisent le volet OA sans nous solliciter. »
- « Pas encore de publication chez cet éditeur, peu connu des chercheurs de l'établissement. »

Pas d'information sur le workflow sauf pour une expression

- « Y a-t-il un dashboard pour les bibliothécaires ? Si oui, comment y accéder ? L'éditeur envoie-t-il des rapports ? »
- « Jusque-là, nous n'avons pas l'information sur la mise à disposition d'un WF établissement, de fait nous ne l'utilisons pas actuellement. »
- « Je n'ai eu aucun commentaire ni présentation de ce workflow. L'accord EDP permet de financer les revues de la SMAI avec un S2O. »

- « Pas de visibilité sur le suivi des APC.
- « Le workflow totalement géré par l'éditeur est satisfaisant car ce dernier est de confiance. »
- « Contrairement à Elsevier et Wiley, nous n'avons pas de visibilité via une plateforme par exemple. »

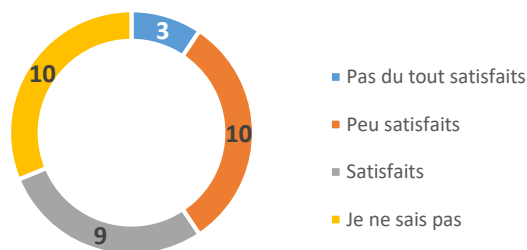
Insatisfaction sur le prix

- « Insatisfait de la clé de répartition. »
- « Le prix a doublé en 2022 et une e-publication n'a pas été prise en compte en OA "gratuit" par l'éditeur. »

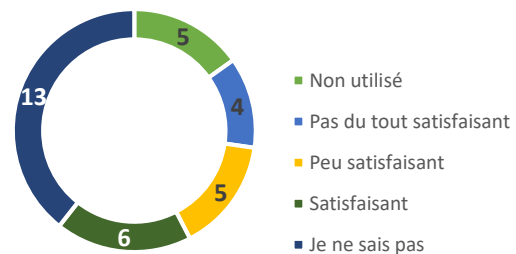
Accord Elsevier :

- 19 abonnés, non-utilisateurs du volet OA
- 33 abonnés, utilisateurs du volet OA

Satisfaction sur l'accord



Satisfaction sur le workflow



COMMENTAIRES SUR L'ACCORD ELSEVIER :

Insatisfaction sur l'accord et sa mise en œuvre par l'éditeur

- « L'accord est très partiel (remise et non déduction complète des APC, nombreux titres non concernés). »
- « Accord intéressant financièrement mais pas pour son volet open access. »
- « La mise en œuvre des réductions n'est pas systématique et l'éditeur doit être surveillé comme le lait sur le feu. »
- « Nous devrions pouvoir disposer des post-prints (AM) de notre Etablissement directement d'Elsevier sans avoir à passer par Hal. »
- « Peu d'informations aux établissements ; délai de 24 mois trop long ; qualité des MAA déposés dans HAL problématique parfois. »
- « Un seul EC nous a demandé d'utiliser le volet, mais trop tard par rapport à l'acceptation du papier. »
- « Remontée d'articles d'autres [organismes homonymes] dans le monde qu'il faut rejeter. »
- « Pour Elsevier, nous devrions pouvoir disposer des post-prints (AM) de notre établissement directement sans avoir à passer par HAL dont le processus de transfert de post-prints n'est en outre pas explicité (et donc pas pensé dans ce sens) dans le contrat Elsevier que nous signons. »

Manque de visibilité sur l'utilisation du volet OA de l'accord

- « Nous n'avons aucune vue sur le volet OA. »
- « Nous supposons que les chercheurs publiant dans Elsevier utilisent le volet OA mais nous n'avons pas de retours. »

- « Au niveau du SCD, nous ne sommes pas informés de l'utilisation de la réduction sur les APC par des chercheurs de l'Université. »
- « Pas de visibilité sur le suivi des APC. »
- « Aucune visibilité sur le nombre de publications de notre établissement chez Elsevier. »
- « Abonnés mais n'avons pas de visibilité sur l'utilisation ou non de cette offre par nos chercheurs. »
- « Pas de visibilité. »

Méconnaissance ou insatisfaction quant au workflow

- « Y a-t-il vraiment un workflow ? Nous vérifions surtout que la réduction négociée est bien appliquée pour nos chercheurs. »
- « Workflow trop complexe pour pouvoir être mis en œuvre. BU sollicitées par Couperin, mais n'ont pas pu donner suite. »
- « Workflow qui mobilise du temps d'administrateur. »
-

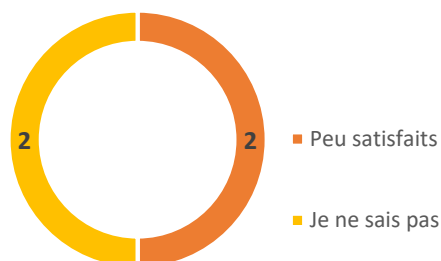
Demande de communication de Couperin quand délégation

- « On aimerait avoir un retour automatique de Couperin sur les articles qui ont bénéficié de la réduction - c'est opaque pour nous. »
- « Peu d'informations circulent sur les remises accordées depuis la transmission des coordonnées établissement à Couperin. »
- « Nous avons délégué à Couperin pour le début, mais n'avons pas été sollicités ou informés depuis de demandes de chercheurs. »
- « La gestion a été déléguée à Couperin.org »
- « Le workflow est délégué à Couperin. »
- « Absence de visibilité car nous avons délégué l'administration à l'équipe Couperin. »
- « Par ailleurs, nous déplorons l'absence de communication des coûts (imputés ou non à chaque établissement de recherche du P187) ? »

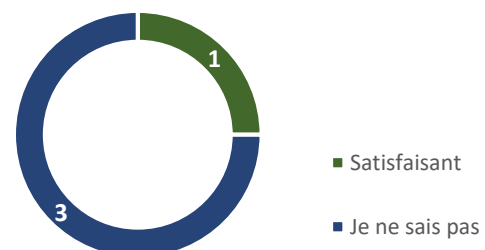
Accord IEEE :

- 17 abonnés, non-utilisateurs du volet OA
- 5 abonnés, utilisateurs du volet OA

Satisfaction sur l'accord



Satisfaction sur le workflow



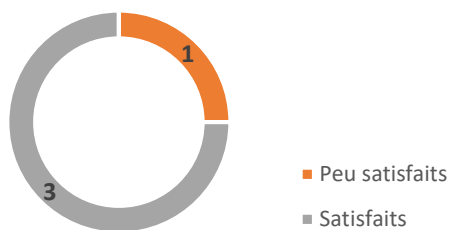
COMMENTAIRES SUR L'ACCORD IEEE

- « L'accord ne nous semble pas relever des accords transformants, en revanche le workflow est très clair. »
- « Nous supposons que les chercheurs publiant dans IEEE utilisent le volet OA mais nous n'avons pas de retours. »
- « Il est possible que des chercheurs utilisent le volet OA sans nous solliciter. »
- « Nous n'avons pas souhaité faire une avance de paiement pour les APC. »

Accord Karger :

- 3 abonnés, non-utilisateurs du volet OA
- 4 abonnés, utilisateurs du volet OA

Satisfaction sur l'accord



Satisfaction sur le workflow



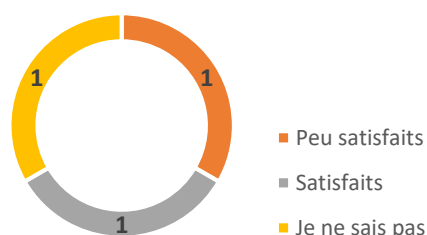
COMMENTAIRES SUR L'ACCORD KARGER :

- « Volet a priori peu sollicité par les chercheurs. »
- « Pas de dashboard pour les bibliothécaires, et pas d'envoi de rapports. »
- « On publie trop peu chez eux pour que ce soit intéressant. L'éditeur en lui-même n'est pas très intéressant, y compris ses abos. »
- « Nous sommes abonnés à cette ressource mais n'avons pas d'éléments d'information sur le recours au volet OA au sein [de notre université]. »

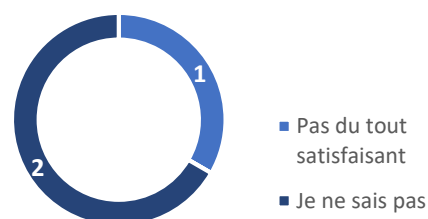
Accord Lippincott :

- 2 abonnés, mais pas sur le périmètre permettant de bénéficier du volet OA.
- 3 abonnés, utilisateurs du volet OA
- 4 abonnés, non utilisateurs du volet OA

Satisfaction sur l'accord



Satisfaction sur le workflow



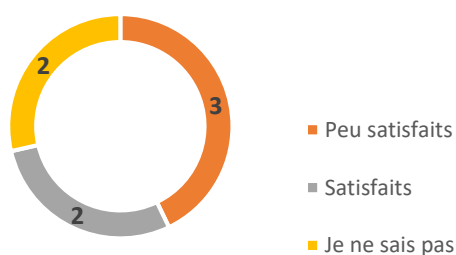
COMMENTAIRES SUR L'ACCORD LIPPINCOTT :

- « Volet a priori peu sollicité par les chercheurs. »
- « Pas de dashboard pour les bibliothécaires, et pas d'envoi de rapports. »
- « Pas de visibilité sur le suivi des APC. »

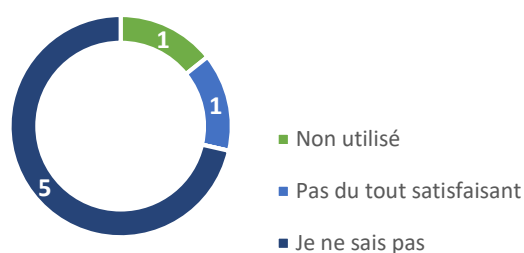
Accord PNAS :

- 8 abonnés, utilisateurs du volet OA
- 7 abonnés, non utilisateurs du volet OA

Satisfaction sur l'accord



Satisfaction sur le workflow



COMMENTAIRES SUR L'ACCORD PNAS :

Insatisfaction sur l'accord

- « La licence à préconiser est la licence CC-BY et 12% est trop peu. »
- « Tous les articles étant en libre accès 6 mois après leur publication, la réduction des APC devrait être plus élevée (50%). »
- « Pour le PNAS, dès lors que tous les articles sont en libre accès 6 mois après leur publication, la réduction des APC proposée par l'éditeur devrait être plus élevée que 20% et 12% (au moins 50%). Et le coût différencié selon la licence choisie nous semble compliqué pour les auteurs. »

Manque de visibilité

- « Pas de dashboard pour les bibliothécaires, et pas d'envoi de rapports. »
- « Pas de visibilité du Workflow. »
- « Absence de visibilité sur l'utilisation du volet OA par les chercheurs de mon établissement. »
- « Abonnés mais n'avons pas de visibilité sur l'utilisation ou non de cette offre par nos chercheurs. »

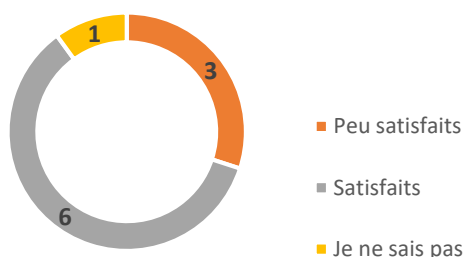
Communication sur l'accord

- « Pas encore de communication. Pas d'info ou demande des chercheurs sur l'application de la remise. »
- « Communication prévue en décembre. »

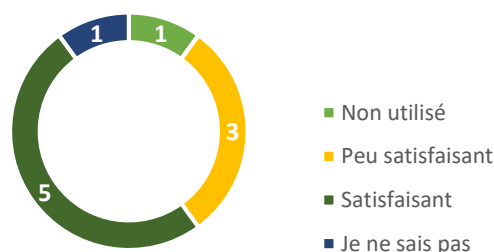
Accord RSC :

- 11 abonnés, utilisateurs du volet OA
- 6 abonnés, non utilisateurs du volet OA

Satisfaction sur l'accord



Satisfaction sur le workflow



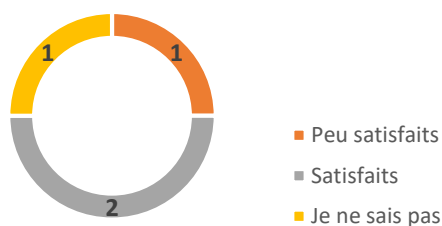
COMMENTAIRES SUR L'ACCORD RSC :

- « Simple envoi de rapports (tableurs). Pas de dashboard. »
- « Quota consortial. On ne sait pas si c'est un article qui a été payé par [notre établissement] ou autre partenaire des unités mixtes »
- « Engagement sur cette formule pour l'accès à l'ensemble des revues, pas pour le volet OA. »
- « Pas de visibilité sur le suivi des APC suite aux quelques demandes de chercheurs à qui nous avons indiqué l'existence de l'accord. »
- « Pas de travail d'administration de notre part. Dispositif de suivi mis en place par l'éditeur avec l'envoi régulier de rapports. »

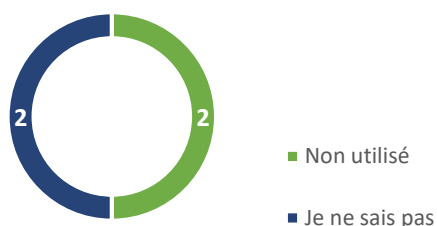
Accord Thieme :

- 4 abonnés, utilisateurs du volet OA
- 1 abonné, non-utilisateur du volet OA

Satisfaction sur l'accord



Satisfaction sur le workflow



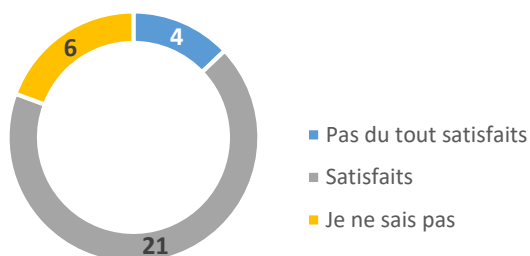
COMMENTAIRES SUR L'ACCORD THIEME :

- « Volet a priori peu sollicité par les chercheurs. »
- « Pas publications chez cet éditeur donc le volet APC est possiblement au détriment d'une réduction du coût des abonnements. »
- « Pas de visibilité sur le suivi des APC. »
- « Nous sommes abonnés à cette ressource mais n'avons pas d'éléments d'information sur le recours au volet OA au sein [de notre établissement] ».

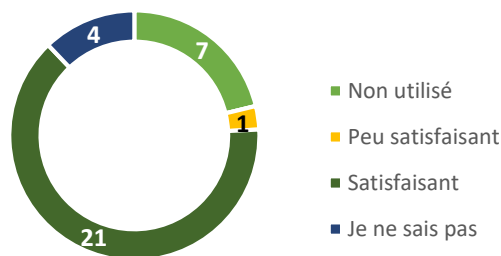
Accord Wiley :

- 33 abonnés, utilisateurs du volet OA
- 12 abonnés, non-utilisateurs du volet OA

Satisfaction sur l'accord



Satisfaction sur le workflow



COMMENTAIRES SUR L'ACCORD WILEY :

Satisfaction sur l'accord

- « Très rapide et facile d'utilisation. »
- « C'est l'accord qui fonctionne le mieux : le plus transparent et le plus efficace en ce qui nous concerne. »
- « La communication a été importante, bienvenue pour comprendre les enjeux et communiquer auprès de la présidence. »
- « C'est l'accord sur lequel nous sommes le plus sollicités, mais elles sont encore peu nombreuses pour se faire une idée (<10). »

Insatisfaction sur l'accord

- « Comme nous étions précédemment abonnés à la formule "Base de données", le coût de notre abonnement est très élevé par rapport à nombre d'autres établissements si on le rapporte à nos effectifs en chercheurs et étudiants, car le tarif a été calculé sur la base du chiffre d'affaires de l'offre précédente (les établissements qui étaient précédemment abonnés à une partie des collections seulement sont favorisés). Par ailleurs, le volet APC a un intérêt très limité car nos chercheurs ne publient pas (ou très peu) en tant qu'auteurs correspondants chez Wiley. »
- « Pour Wiley, il est choquant que dans le cadre d'un accord soi-disant transformant, le soutien financier se concentre sur les revues hybrides sans engagement de la part de l'éditeur pour qu'elles deviennent en libre accès total. Et les revues en libre accès total ne sont finalement pas ou trop peu considérées et encouragées à être pérennisées. »
- « Il est choquant que le soutien financier se concentre sur les revues hybrides sans engagement pour un libre accès total. »
- « Mobilisation pour attester de l'appartenance institutionnelle des auteurs potentiellement problématique car chronophage. »

Abonnement hors Couperin

- « Abonnés mais hors accord Couperin. »
- « Abonnement de lecture seule hors Couperin. »
- « Nous sommes abonnés à peu de titres et cela nous suffit. Pas besoin d'un accord transformant qui exclue les revues hybrides. »
- « Nous sommes favorables à ces accords seulement s'ils n'impliquent aucune augmentation du coût global pour l'établissement. »

Non-visibilité sur l'accord

- « Nous ne savons pas comment est utilisé le volet OA par nos chercheurs ».
- « Aucune visibilité sur le nombre de publications de notre établissement chez Wiley. »
- « Au niveau du SCD, nous ne sommes pas informés de l'utilisation de la réduction sur les APC par des chercheurs de l'Université. »

Workflow de validation

- « Validation faite par Couperin pour le moment. »
- « Worklow très satisfaisant mais établissement défavorable à ce type d'accord. »
- « Je valide les publications qui me sont soumises. »
- « Pour le Full OA le workflow est moins satisfaisant, car dès qu'il y a facturation à la pièce c'est beaucoup plus compliqué».
- « Pour les affiliations d'UMR, nous recevons des notifications de publis avec APC qui ne dépendent pas directement de notre établissement. Nous entrons une note dans l'application et les équipes rediffusent à l'établissement concerné. »

Autres

- « Nous réfléchissons à nous réabonner à Wiley, nous allons en parler à la communauté universitaire d'abord. »
- « Communication prévue en décembre. »

Evaluation de la satisfaction concernant les accords et les workflow associés

Le faible nombre d'entités abonnées aux volets OA de la plupart des éditeurs concernés par les accords ne permet pas de faire une analyse pertinente, en dehors de Wiley et Elsevier. Il ressort néanmoins une part importante de réponse « je ne sais pas » qui interroge et doit nous encourager à mieux communiquer sur les termes des accords.

De même, nombreux sont les répondants qui expriment un sentiment de non-visibilité comme si tout se passait en dehors d'eux, dans une relation directe auteur-éditeur pas toujours maîtrisée.

Commentaires libres à la fin du questionnaire

Problème de visibilité :

- « Offre OA actuelle totalement illisible pour les usagers (lorsqu'il ne s'agit pas d'une publication illimitée comme CUP), nous-mêmes devons régulièrement vérifier les cas de figure, taux de remises, revues concernées, etc. »
- « Impossible de s'approprier tous les volets OA disponibles. »
- « La multiplication des AT et des workflows propres à chaque éditeur ne vont pas aider à leur appropriation locale. »
- « Sur la partie usage du volet OA, nous avons coché par défaut la case « Nous sommes abonnés et utilisons le volet OA », mais en réalité, nous manquons d'informations à ce sujet, n'ayant reçu, sauf erreur, aucun retour d'ACS, d'EDP Sciences, d'IEEE et de PNAS jusqu'ici. Il nous

semblerait intéressant que même les établissements abonnés qui ne publient pas soient destinataires de rapports. De manière plus générale, il nous semble très important d'avoir une vision claire de l'usage qui est fait par notre communauté des volets Open access des accords transformants, afin de consolider et d'analyser notre politique à l'échelle de l'établissement. »

Workflows :

- *« La nécessité de valider les ayants-droits peut poser un problème durant les périodes de vacances (en particulier lors des périodes de fermeture obligatoire de l'établissement donc de congé de tout le personnel). »*
- *« La vérification elle-même des auteurs est pour le moins artisanale. Une méthode appuyée sur un outil unique et unanime (telle que l'obligation de déposer la demande avec son adresse mail institutionnelle de l'institution dont on se revendique en tant qu'ayant-droit de l'accord) serait fort appréciée. »*
- *« Nous ne connaissons le workflow que des éditeurs pour lesquels les chercheurs de l'université nous ont sollicités. »*
- *« Nous avons délégué à Couperin la validation des auteurs pour les accords Elsevier et Wiley car nous manquons de personnels pour gérer les workflows. L'inconvénient est que nous n'avons aucun retour sur le nombre d'articles validés. »*
- *« Nous ne pouvons juger de la partie « workflow » que pour Elsevier et Wiley (plateformes dédiées, qui nous paraissent satisfaisantes), et pour la RSC, dont les rapports manquent parfois de cohérence. »*

Information-sensibilisation des auteurs :

- *« Je pensais que les auteurs étaient prévenus par l'éditeur au moment de la soumission de leurs articles, mais est-ce vraiment le cas ? »*
- *Votre questionnaire met en exergue le fait que le service de soutien à la recherche du SCD [de l'Université] n'a jamais pris le temps de sensibiliser et informer sur la question des accords transformants ; ce qui est d'autant plus important que nous avons des difficultés à retracer tous les paiements d'APC des labos...! Nous allons donc travailler là-dessus. »*
- *« Pour le moment, aucune communication n'a été faite sur le volet OA de nos abonnements. De ce fait, nous n'avons pas de retours des chercheurs sur le fonctionnement et l'usage qui en est fait. L'un des objectifs de 2023 est de renforcer les liens avec la DRV (direction de la recherche et de la valorisation) sur ces sujets, d'informer les chercheurs et de participer à l'enquête APC de Couperin. »*

Formalisation d'une politique d'établissement :

- *L'Université « n'a pas encore défini sa politique concernant les accords transformants. Le renouvellement de l'équipe politique à l'automne 2022 et la nomination d'une assessseure Science Ouverte devraient permettre d'instruire ce sujet. »*
- *« Comme vous avez pu le constater avec nos réponses, l'établissement n'a aucune politique liée aux APC à ce jour. Tous les éléments que Couperin pourra nous fournir afin d'éclairer le choix de notre gouvernance seront les bienvenus. Les éléments qui nous permettraient de communiquer auprès des équipes de recherche une fois cette politique APC définie seront également les bienvenus. »*

Position sur les accords :

- *« Nous ne sommes favorables que pour des accords qui incluent une diminution du coût des APC mais qui ne centralise pas le paiement. Le coût de publication doit rester visible aux entités de recherche. »*
- *« Une note est en cours de validation pour expliciter le positionnement de [l'Université] sur les accords transformants. »*
- *« La réponse à la question "Votre établissement est-il favorable aux accords transformants ?" devrait avoir une réponse plus nuancée que oui ou non. [Dans notre établissement], ils ne sont pas encore très sensibilisés, il faudrait que nous puissions répondre "ne sait pas" ou "la position n'est pas encore tranchée". D'où ma réponse "oui" car nous en avons mais il n'y a pas de position là-dessus. »*
- *« Réponse non remplie pour les accords transformants car à ma connaissance il n'y a pas de position institutionnelle actuellement. »*
- *« Sur la partie financière des accords transformants : il nous semble difficile d'adopter une position de principe puisque le contexte comme les marges de manœuvre diffèrent grandement d'une négociation à l'autre. Seul le prochain accord avec Elsevier nous paraît devoir être plus ambitieux, et évoluer vers un système de « vouchers » consortiaux sans surcoût global, sur le modèle de Wiley. »*
- *« De manière générale, nous souhaiterions souligner la difficulté pour les établissements de se positionner sur les accords transformants, lorsque ceux-ci sont proposés en option d'un abonnement traditionnel et comportent un surcoût jugé important. En effet, nous ne disposons pas d'informations sur les dépenses en APC suffisamment exhaustives pour évaluer le gain global pour l'université, indépendamment du surcoût pour le seul service documentaire. L'enquête APC menée annuellement par Couperin ne nous permet d'identifier qu'une proportion faible d'articles payés avec APC. Cela devient une difficulté croissante d'investir sur cette notion de « transformant » si nous ne sommes pas en mesure d'identifier les transformations qui s'opèrent et le véritable usage. »*
- *« Enfin, les accords transformants desservent notre communauté sans distinction d'employeur. Cela pourrait donc constituer une difficulté si la seule université passe de tels accords dans le contexte UMR et recherche intensive. »*

Divers 😊

- « *Bon courage.* »
- « *Merci beaucoup pour cette enquête c'est une très bonne initiative.* »

Annexe 1 : Référencement des politiques science ouverte et des recommandations sur les publications en open access

Nom de l'établissement	Lien vers la page où est publié le document
Sorbonne Université	Charte libre accès aux publications : https://www.sorbonne-universite.fr/sites/default/files/media/2020-01/Charte-libre-acces-publications.pdf Information sur les remises sur les frais de publication en open access : https://www.sorbonne-universite.fr/remises-sur-les-frais-de-publication-en-open-access
Université de Bourgogne Franche Comté	https://www.u-bourgogne.fr/non-categorise/politique-science-ouverte
Université de Tours	https://scienceouverte.univ-tours.fr/la-science-ouverte-a-luniversite-de-tours
Université de Rennes 2	Charte d'engagement en faveur de la science ouverte : https://socle.univ-rennes2.fr/system/files/UHB/Charte%20SO%20UR2_2021.pdf
Université Grenoble Alpes	schéma directeur de la SO : https://scienceouverte.univ-grenoble-alpes.fr/science-ouverte-grenoble-alpes/les-engagements-de-luga/
Université de Strasbourg	https://scienceouverte.unistra.fr/strategie/la-science-ouverte-a-luniversite-de-strasbourg
Université de Lorraine	L'UL recommande d'éviter le paiement d'APC et de le proscrire pour les revues hybrides. https://zenodo.org/record/6387480/files/copo_apc_def_20220319.pdf?download=1
Université de Paris Cité	https://u-paris.fr/science-ouverte/publications-recommandations/

CIRAD	https://partage-connaissances.cirad.fr/textes-introduction/le-cirad-est-engage/le-cirad-recommande-les-revues-en-libre-acces-total-et-immediat-pour-publier-ou-relire-des-articles
Université de Paris Saclay	https://www.universite-paris-saclay.fr/recherche/science-ouverte
CNRS	Feuille de route science ouverte : https://www.science-ouverte.cnrs.fr/

Annexe 2 : le questionnaire de l'enquête

Détails de la soumission :

Nom de l'établissement	Type d'établissement (nomenclature Couperin)	Nom	Fonction	Mail
------------------------	---	-----	----------	------

Positionnement général à propos des APC et des accords transformants :

Votre établissement a-t-il un positionnement général à propos des APC ?		Votre établissement a-t-il créé ou envisage-t-il de créer un fonds institutionnel pour le paiement d'APC ?	Si oui, quelles sont les motivations de l'établissement ?	Si oui, décrivez-en le fonctionnement.	Si ce type de dispositif a été explicitement écarté par l'établissement, quelles sont les raisons qui ont conduit à cette décision ?	Votre établissement est-il favorable aux accords transformants ?
---	--	--	---	--	--	--

Besoins d'accompagnement :

D'une manière générale, estimez-vous avoir besoin d'un accompagnement sur vos abonnements avec volet open access ?

Sur quel(s) accord(s) en particulier ?

ACS	Cambridge	EDP	Elsevier	IEEE	Karger	Lippincott	PNAS	RSC	Thieme	Wiley
-----	-----------	-----	----------	------	--------	------------	------	-----	--------	-------

Avez-vous déjà communiqué ou fait de la publicité au sein de votre établissement sur ces volets open access ?

Sur quel(s) accord(s) en particulier ?

ACS	Cambridge	EDP	Elsevier	IEEE	Karger	Lippincott	PNAS	RSC	Thieme	Wiley	Commentaire libre
-----	-----------	-----	----------	------	--------	------------	------	-----	--------	-------	-------------------

Questions posées sur chacun des accords :

ACS	Cambridge	EDP	Elsevier	IEEE	Karger	Lippincott	PNAS	RSC	Thieme	Wiley
-----	-----------	-----	----------	------	--------	------------	------	-----	--------	-------

Bénéficiez-vous de cet accord ?

Nous ne sommes pas abonnés à cette ressource	Nous sommes abonnés mais pas sur le périmètre permettant de bénéficier du volet OA	Nous sommes abonnés mais n'utilisons pas le volet OA	Nous sommes abonnés et nous utilisons le volet OA
--	--	--	---

En êtes-vous satisfaits ?

Pas du tout satisfaits	Peu satisfaits	Satisfaits	Je ne sais pas
------------------------	----------------	------------	----------------

Que pensez-vous du workflow mis en place par l'éditeur ?

Non utilisé	Pas du tout satisfaisant	Peu satisfaisant	Satisfaisant	Je ne sais pas	Commentaire libre
-------------	--------------------------	------------------	--------------	----------------	-------------------

Commentaires sur l'enquête :

Merci pour vos réponses. Avez-vous des remarques ou des questions à formuler par rapport à cette enquête ?